

Date: 19/07/2023

Appel à Projet : Construction et exploitation d'un Restaurant – site Technopole Bordeaux Montesquieu

## Questions / Réponses aux candidats

Questions	Réponses
Pour le bail à construction le loyer souhaité de 3 € est-il TTC ?	Non, c'est un loyer au m², hors taxes.
Le loyer s'applique à la surface d'exploitation. Pouvez-vous nous préciser cette donnée de surface d'exploitation.  Est-ce la taille du bâtiment ? Est-ce la surface recevant du public ? Les parkings et les zones extérieures comme des terrasses recevant du public sont-ils biens en dehors de ce calcul ou pas ?	La surface d'exploitation correspond à la surface totale utilisée pour l'activité (bâtiment + terrasse).  Elle inclue toutes les zones d'activités du bâtiment et des terrasses : stockage, zones de circulation du personnel, surfaces de bureaux, cuisine, sanitaires, toutes les surfaces de vente (intérieure et extérieure).  Il est précisé que la surface de vente s'entend comme la superficie des espaces couverts et non couverts affectés à la circulation de la clientèle pour effectuer ses achats ou, à l'exposition des marchandises proposées à la vente, à la consommation de celles-ci, au paiement des marchandises / prestations de restauration.  Les zones de parking, les espaces verts / paysagers et les espaces de loisirs (boulodrome, terrains de sport, espaces ludiques) sont exclues de la surface d'exploitation.

	Le loyer des surfaces de terrasse sera appliqué au prorata des dates d'ouverture à la clientèle.
Le loyer indiqué dans l'appel à projet ainsi que les surfaces de terrain, sont-ils des éléments qui peuvent faire l'objet de négociation avec la collectivité ?	L'appel à projet est très ouvert, les candidats sont libres dans la proposition d'offre de services et dans le dimensionnement de leur activité de restauration.  Différents paramètres peuvent faire l'objet de négociation après réception des candidatures. Par exemple, le terrain mis à disposition pourra être réduit si nécessaire, les conditions d'exploitation ainsi que les conditions locatives pourront également faire l'objet d'ajustement.